



CR réunion de CA du 20 septembre 2025

Présents : Albert, Carine, Christophe, Corinne B., Corinne R., Jean-Marc, Laetitia, Martine, Philippe, Théo, Yannick.

Absente excusée : Marie-Claire.

La réunion débute à 10h00.

➤ **Point secrétariat :**

- Le système de facturation est opérationnel, des améliorations ont pu être apportées dans le courant de la saison.

Pour les saisons à venir, les acomptes reçus seront saisis dès réception sur les factures clients, permettant à l'arrivée des visiteurs de retrouver leur facture avec l'acompte déjà comptabilisé.

➤ **Règlement intérieur :**

- Sur proposition du Président, le CA décide à l'unanimité de modifier quelques points du règlement intérieur : (En rouge l'article avant modification, en noir l'article modifié).

Article 9 :

- *Le visiteur non licencié sera invité à prendre une licence Ffn (et) (ou) une cotisation lors de sa troisième visite.*

Tout visiteur non licencié **doit s'acquitter du ticket fédéral journalier.**

Article 15 :

- *Chaque adhérent a pour devoir de coopérer aux travaux d'intérêt général sur les espaces communs au cours des journées collectives prévues.*

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de procéder à un appel de contribution auprès des adhérents qui ne participent pas à la vie associative.

- *Il est rappelé qu'il n'y a pas de limite d'âge pour participer à la vie de l'association mais qu'il sera tenu compte de l'état de santé de la personne pour une non-participation.*

Chaque adhérent a pour devoir de coopérer **à la vie associative.**

Chaque adhérent ne participant pas à la vie associative doit payer la contribution annuelle.

- La limite d'âge est **fixée à 75 ans**, mais il sera tenu compte de l'état de santé de la personne pour une non-participation.

Article 24 :

- *Après 22 heures, les groupes ou adhérents isolés s'abstiendront de paroles, cris, chants ou manifestations bruyantes qui pourraient gêner le repos des voisins ou des visiteurs de passage.*

En revanche, il est admis, au cours de manifestations collectives, de prolonger les réjouissances jusqu'à 1 heure du matin, en ayant préalablement prévenu.

- **Après 23 heures**, les groupes ou adhérents isolés s'abstiendront de paroles, cris, chants ou manifestations bruyantes qui pourraient gêner le repos des voisins ou des visiteurs de passage.

- En revanche, il est admis, au cours de manifestations collectives, de prolonger les réjouissances jusqu'à 1 heure du matin, en ayant préalablement prévenu.

➤ **Statuts:**

- La modification des statuts doit être votée par une AGE, elle est convoquée par le C.A ou sur demande du tiers plus un des membres adhérents inscrits (cf article 15 des statuts).

Albert propose ce jour au CA, avec l'espoir de retrouver la sérénité, la modification de l'article 7.

./..

Article 7 : (en rouge l'article actuel, en noir la proposition)

.... Le C.A. choisit parmi ses membres majeurs, un BUREAU composé au minimum, d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Le BUREAU est rééligible tous les ans.

... Le C.A. choisit parmi ses membres majeurs, un BUREAU composé au minimum, d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Le BUREAU est élu **pour la durée de son mandat. Le Président choisit, s'il le désire, son ou ses vice-Présidents afin de l'épauler dans sa tâche et de le remplacer lors de ses indisponibilités.**

Une partie du CA ne donne pas son accord s'opposant à la proposition d'Albert de convoquer une AGE, celle-ci devra donc être convoquée sur demande du tiers des votants selon l'article 15 des statuts.

➤ **Trésorerie :**

- La saison est à ce jour de 36.465 €, dépassant notre meilleure année en 2024 qui était à 26.000 €.
- Bar (glaces et canettes en libre service) : 1.160 €, Pain de juillet/août : 145 €, Moules-frites : 211 €, Barbecue-frites : 273 €, méchoui : 219 €.
- Achats cuisine (tabliers, marmite, etc....) : 915 €, Produits sanitaires : 1.389 €, Hébergement du site internet : 240 €, frais bancaires SUMUP sur cartes bleues : 498 €, électricité : 6.223 €, eau : 4.500 € (La consommation est la même que l'an dernier où nous étions facturés pour 3.000 €, mais le prix a fortement augmenté +50%), Casiers visiteurs : 377 €, Etagères local derrière le home : 320 €, Etagères local produits d'entretien : 80 €, Produits armoire à pharmacie : 24 €, Nid de frelons : 155 €, Tabouret de douche : 130 €, Taille-haie : 722 €.

Il n'a pas été effectué de contrôle QUALICONSULT cette année, ceci n'étant pas une obligation. Mais par mesure de sécurité, le CA décide d'acquérir le détecteur de contrôle qui sera effectué par nous-mêmes, coût d'achat d'environ 800 €, économisant une dépense annuelle de 1.500 €.

➤ **Travaux prévisionnels :**

- Clôture nord à réparer et clôture sud/parking à terminer (budget 5.000 €).
- Aire de vidange camping-cars
- Toiture du bungalow 3 (le pointu).
- Fenêtres du home à terminer, peinture de l'intérieur du home.
- Eclairage des chemins et bornes campeurs.

➤ **Questions diverses :**

- 70 ans des Bogues : la date est fixée au 16 mai 2026.
- Prévoir l'achat de 10 bains de soleil supplémentaires pour la pelouse piscine.
- Octobre rose : un chèque de 200 € sera donné par l'association, remis lors de cet événement à Saint Cyr en Val.
- 2 mobil-homes demandent leur raccordement au tout à l'égout : il avait été convenu lors de leur installation qu'en aucun cas il ne sera prévu de raccordement. Les propriétaires concernés demandant à présent malgré tout cette possibilité, le CA pourrait donner son aval aux seules conditions suivantes : que les travaux soient entièrement réalisés à la charge des propriétaires et que l'étude de faisabilité soit OK. Nous restons donc dans l'attente avant accord.
- Bungalow 1 : un chemin traversant l'espace de ce bungalow s'étant formé, chacun empiète au ras de leur table, il faudra prévoir quelque chose (jardinières ?) afin de préserver leur espace.
- Un adhérent installé actuellement dans le bungalow 2 demande la possibilité de rester éventuellement quelques mois hors saison. La CA donne son accord pour un montant mensuel de 250 €.
- L'eau sera coupée à partir du 1^{er} novembre selon les températures.
- L'électricité sera coupée le 1^{er} novembre pour toutes les caravanes, rappelons que cette mesure avait permis l'hiver dernier de faire de grosses économies. Idem pour tous les bungalows, sauf pour ceux demandant à conserver l'électricité pour un montant mensuel de 50 €.
- Précision suite au compte-rendu de CA du 12 juillet 2025 concernant une caravane qui sert de cabanon et de couchage d'appoint située derrière le bungalow d'une adhérente : doit-elle payer ou non une redevance supplémentaire ? La réponse est non, et elle n'a d'ailleurs jamais rien payé pour cette caravane située sur son emplacement.

- Lumière toilettes sud, elle est trop éblouissante en direction des mobil-homes, elle sera donc déplacée et orientée depuis les mobil-homes vers les toilettes.
- Sur demande d'un adhérent qui souhaiterait que l'on installe des récupérateurs d'eau collectifs derrière le home, le CA ne valide pas mais accorde évidemment à chacun la possibilité d'en installer sur leur emplacement.

Fin de la réunion à 13H.

Prochaine réunion : vendredi 17 octobre à 18 heures.

Le Président
Albert RICHARD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Albert Richard', written in a cursive style.